

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 669

31 mars 2006

SOMMAIRE

001 invest World Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	32109	Euromill Invest S.A., Diekirch	32087
Abelard Holding S.A., Luxembourg	32109	Eurostates S.A.H., Luxembourg	32096
ADD+ Funds, Sicav, Luxembourg	32107	Fixe, Sicav, Luxembourg	32097
Adonia Participations S.A., Bridel	32089	FLIE - Financière Luxembourgeoise Investissements Etrangers S.A., Luxembourg	32089
Albrecht Holding S.A., Luxembourg	32112	Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	32104
Algest Luxembourg S.A., Luxembourg	32067	FPM Funds, Sicav, Luxembourg	32103
Almeris Finance S.A., Luxembourg	32106	Ganymed, S.à r.l., Beaufort	32088
Antrax Holding S.A., Luxembourg	32098	Gap Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	32094
Anzio S.A., Luxembourg	32107	Gest Lease & Trust S.A., Luxembourg	32104
Ares S.A., Rodange	32092	Geyser S.A., Luxembourg	32094
Aunid S.A.H., Luxembourg	32101	Green House S.A., Senningerberg	32066
B.R.P. S.A., Bodyrepair Products, Luxembourg	32074	Green House S.A., Senningerberg	32066
BPVN Strategic Investment Fund, Sicav, Luxembourg	32106	Green House S.A., Senningerberg	32066
Brisbane International Valves S.A., Luxembourg	32093	Green House S.A., Senningerberg	32066
C.F. Marazzi S.A., Luxembourg	32096	Group Arte de Qualitate S.C.A., Luxembourg	32111
Capinvest S.A.H., Luxembourg	32089	Hanota Holdings S.A., Luxembourg	32098
Capital@Work Alternative Fund, Sicav, Luxembourg	32096	ING Intl CMF, ING International Currency Management Fund, Sicav, Luxembourg	32105
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	32100	Inapa Luxembourg S.A., Ehlerange	32108
Challenger Global Fonds	32080	International Hotel Development Company S.A.H., Luxembourg	32098
Cocteau S.A.H., Luxembourg	32110	IV Umbrella Fund, Sicav, Munsbach	32090
Comafi S.A., Luxembourg	32111	Karvina Finance Holding S.A., Luxembourg	32101
Composite S.A., Luxembourg	32105	Kaupthing Fund, Sicav, Luxembourg	32090
Conversione Holding S.A., Luxembourg	32100	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	32074
Corona Holding S.A., Luxembourg	32111	M & M Global Diffusion S.A., Luxembourg	32108
Decolux S.A., Mondercange	32101	M.T.T. S.A., Luxembourg	32091
Deka-Treasury International	32079	Margot S.A., Luxembourg	32091
Delta Lloyd L, Sicav, Luxembourg	32091	Mastar Invest S.A., Luxembourg	32100
Delta Lloyd Privilege, Sicav, Luxembourg	32092	Mayriwa S.A.H., Luxembourg	32093
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg	32099	MDS Participations S.A., Luxembourg	32097
Dexia Convertix, Sicav, Luxembourg	32102	Mindoro S.A., Luxembourg	32079
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	32099	Miralt Sicav, Luxembourg	32094
DWS Funds, Sicav, Luxembourg	32102	Nexum, Sicav, Luxembourg	32070
DWS Institutional, Sicav, Luxembourg	32103	Nexum, Sicav, Luxembourg	32073
Efir, S.à r.l., Luxembourg	32080	Obanosh S.A.H., Luxembourg	32110
Efir, S.à r.l., Luxembourg	32085	Orni Invest S.A.H., Luxembourg	32110
Enerfin S.A., Luxembourg	32098	Paser Participations Holding S.A., Luxembourg	32095
Esmerald Partners I S.A., Luxembourg-Kirchberg	32075	Patrimonium Sicav, Luxembourg	32107

PICME Holding, Private Investment Capital	Socotra Holding S.A., Luxembourg	32097
Market & Equities Holding S.A., Luxembourg . .	Squale Investissements S.A., Luxembourg	32112
Private Placement Fund, Sicav, Luxembourg . . .	Tadler Investments S.A., Luxembourg	32106
RE-Invest	Teresa S.A.H., Luxembourg	32111
Rebrifi S.A.H., Luxembourg	TOURINTER, Société pour la Promotion du Tou-	
Robeco Alternative Investment Strategies, Sicav,	risme International S.A.H., Luxembourg	32109
Luxembourg	Tonic Sector Fund Sicav, Luxembourg	32108
Silver Falls S.A., Luxembourg	Transports Internationaux Victor Rossi et Cie, Ra-	
Simauchan Development S.A.H., Luxembourg . . .	meldange	32086
Smart Venture Holding S.A.H., Luxembourg . . .	(The) «B» Partners S.A.H., Luxembourg	32095

GREEN HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 66.970.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(002047.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

GREEN HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 66.970.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

JANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(002046.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

GREEN HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 66.970.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(002045.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

GREEN HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 66.970.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(002043.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ALGEST LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 31.458.

COGESPAR, Société par Actions Simplifiée de droit français

Siège social: F-75017 Paris, 12Bis, rue Théodule Ribot.

R. C. Paris 352.050.223.

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Francis Jean Prosper Lagarde, administrateur, 8, boulevard Paul Eyschen, Luxembourg, (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité d'administrateur, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature et agissant encore en vertu d'un pouvoir lui conféré expressément par résolution du conseil d'administration datée du 9 mars 2006, de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ALGEST LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 8 boulevard Paul Eyschen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 31.458,

constituée suite à un acte reçu par le notaire M^e Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 12 du 12 janvier 1990, Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C du 2 mars 2006,

laquelle résolution, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de retenir par acte authentique, ses déclarations et les constatations du conseil d'administration de ALGEST LUXEMBOURG comme suit:

I. Description des points généraux de l'opération de fusion

Le conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ALGEST LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 8 boulevard Paul Eyschen, inscrite au R.C.S. à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 31.458,

et l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée de droit français COGESPAR, ayant son siège social à F-75017 Paris, 12Bis, rue Théodule Ribot, France, inscrite au registre de Commerce de Paris, sous le n°352 050 223,

ont décidé de soumettre, pour approbation, aux assemblées générales de leur société, un projet de fusion des deux sociétés par la voie de la création d'une société européenne (ci-après «SE»), sur base du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif aux statuts de la société européenne (SE).

La fusion projetée est basée sur l'article 31 dudit règlement, par la voie de l'absorption de la société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français dénommé COGESPAR par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ALGEST LUXEMBOURG, laquelle détient l'intégralité des actions et droits de COGESPAR.

Les organes compétents des sociétés fusionnantes ont à cet effet, en application de l'article 20 dudit règlement de fusion, établi un projet de fusion, lequel requiert pour sa validité sur le plan juridique, l'accord des assemblées générales des sociétés fusionnantes, ainsi que l'approbation de l'opération de fusion en tant que telle avec adoption par la société absorbante, de la forme d'une société anonyme européenne et approbation des statuts de la société européenne, le tout sous forme notarié.

II. Dispositions relatives à l'implication des travailleurs dans l'opération de fusion par constitution d'une SE.

Les sociétés fusionnantes n'ont pas de travailleurs. La directive (CE N°2001/86 du 10 novembre 2001) concernant l'implication des travailleurs ne trouve donc pas d'application.

III. Modalité d'exercice des droits des créanciers de la société anonyme de droit luxembourgeois absorbante ALGEST LUXEMBOURG

Suivant l'article 268 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915 telle que modifiée, les créanciers de la société absorbante ALGEST LUXEMBOURG dont la créance est antérieure à la date de la publication du présent projet de fusion peuvent dans les deux mois de cette publication demander la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues au cas où l'opération de fusion réduirait le gage des ces créanciers. Les créanciers de ALGEST LUXEMBOURG peuvent obtenir gratuitement au siège social de ALGEST LUXEMBOURG, 8, boulevard Paul Eyschen une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits.

La société ALGEST LUXEMBOURG n'a pas émis d'obligations ou d'autres titres de créances de caractère analogue.

IV. Modalité d'exercice des droits des actionnaires minoritaires de la société anonyme de droit luxembourgeois absorbante ALGEST LUXEMBOURG

Jusqu'à la réalisation de la fusion, un ou plusieurs actionnaires d'ALGEST LUXEMBOURG, disposant ensemble d'actions représentant 20% au moins du capital souscrit de la société absorbante peuvent, après l'adoption par cette dernière du statut de SE, demander la convocation d'une assemblée générale avec la fixation de l'ordre du jour, respectivement l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour.

Suivant les articles 55 et 56 du règlement (CE) 2150/2001 du Conseil du 8 octobre 2001, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10% au moins du capital souscrit de la société absorbante, peuvent après

l'adoption par cette dernière du statut de SE demander la convocation d'une assemblée générale et la fixation de l'ordre du jour, respectivement l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour.

Les actionnaires de ALGEST LUXEMBOURG peuvent obtenir gratuitement au siège social de ALGEST LUXEMBOURG, une information exhaustive sur les modalités d'exercice de leurs droits.

V. Projet de fusion établi en conformité de l'article 31 du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE).

Fusion à réaliser par la procédure de la fusion par absorption suivant l'article 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée suite à la directive 78/855/CEE:

Etabli par Monsieur Francis Jean Prosper Lagarde, administrateur de sociétés, 8, boulevard Paul Eyschen, Luxembourg, administrateur unique de la société par actions simplifiée de droit français COGESPARG., ayant son siège social à F-75017 Paris, 12Bis, rue Théodule Ribot, France, inscrite au registre de Commerce de Paris, sous le n° 352 050 223, et

Monsieur Francis Jean Prosper Lagarde, administrateur de sociétés, 8, boulevard Paul Eyschen, Luxembourg, agissant comme administrateur de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ALGEST LUXEMBOURG. ayant son siège social à Luxembourg, 8 boulevard Paul Eyschen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 31458, avec pouvoir d'engager cette société par sa seule signature et agissant encore en vertu d'un pouvoir lui conféré expressément par résolution du conseil d'administration datée du 9 mars 2006, lequel pouvoir reste annexé au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement,

comme suit:

I) Préambule

Dénomination sociale / siège statutaire des sociétés fusionnantes

1) Spécification de ALGEST LUXEMBOURG:

La société anonyme de droit luxembourgeois ALGEST LUXEMBOURG, ayant son siège social 8, boulevard Paul Eyschen à L-1480 Luxembourg, est inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 31.458. Cette société fut constituée par acte reçu par le notaire M^e Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 12 du 12 janvier 1990, et les statuts de cette société furent modifiés à plusieurs reprises et pour dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C du 2 mars 2006.

ALGEST LUXEMBOURG a l'objet social d'une société de participations financières non soumise à la loi du 31 juillet 1929. Elle a un capital social de vingt-quatre millions (EUR 24.000.000,-), représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2) Spécification de COGESPARG.

La société par actions simplifiée de droit français COGESPARG., ayant son siège social à F-75017 Paris, 12Bis, rue Théodule Ribot, France, est inscrite au registre de Commerce de Paris, sous le n° 352 050 223, avec un capital social de dix millions cinq cent un mille six cent soixante-sept 67 (EUR. 10.501.667,67) représenté par six mille trois cent actions (6.301) sans valeur nominale.

En conformité avec l'article 31 du règlement (CE) précité et de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée en application de la directive CEE 78/855 il est projeté que la société ALGEST LUXEMBOURG décrite sub 1) (société absorbante) soit fusionnée avec la société COGESPARG. décrite sub 2) (la société absorbée) par la voie de l'absorption de la société COGESPARG. et l'adoption simultanée de la société absorbante de la forme d'une société européenne (SE) dénommée ALGEST SE.

Les deux sociétés fusionnantes exercent un objet social analogue.

Par suite de la fusion, l'objectif de la création d'un cadre unique est poursuivi à l'intérieur duquel les deux sociétés fusionnantes seront à même de réaliser leur objet social d'une façon plus efficace et de réaliser ainsi des économies importantes.

II a) Date de participation aux bénéfices

La société absorbante détenant toutes les actions de la société absorbée, l'opération de fusion n'entraîne pas la création d'actions nouvelles dans le chef de la société absorbante, et aucune augmentation de capital ne sera réalisée chez la société absorbante.

II b) Date d'effet sur le plan comptable

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vu comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2006.

Sur le plan juridique, l'universalité des actifs et des passifs de la société absorbée est transféré à la société absorbante avec statut de société européenne, par suite de l'inscription de la fusion dans les registres de commerce respectifs. Sur le plan interne, la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause.

III) Droits spéciaux

La nouvelle société européenne ne confère pas de droits spéciaux à ses actionnaires au sens de l'article 20 alinéa 1 litt f du règlement CE précité.

IV) Avantages particuliers

Il n'est attribué aux personnes et organes visés à l'article 20, 1. litt. g du règlement aucun avantage particulier. Ne sont pas visés par la présente disposition les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises mis en charge aux sociétés fusionnantes et calculés au taux usuel.

V) Statuts de la SE

La dénomination de la société absorbante est ALGEST S.E., société européenne.

Le siège statutaire de la SE et l'administration centrale se trouvent à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le capital social est de vingt-quatre millions d'euros (EUR 24.000.000-), représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les parties comparantes décident l'adoption des statuts de SE de la société ALGEST LUXEMBOURG comme faisant partie intégrante du présent projet de fusion par absorption et figurant en annexe (a) au présent projet.

Les parties comparantes nomment comme membres du conseil d'administration de ALGEST S.E.

1) M. Francis LAGARDE, né le 18 avril 1945 à Paris 8ème, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen;

2) M. Bernard Attal, né le 7 février 1964 à Rouen (76), directeur de sociétés, demeurant 33, Willow Place, 11201 Brooklyn, USA;

3) M. Yves Mertz, réviseur d'entreprises, né le 19 septembre 1957 à Arlon, demeurant à Luxembourg, 10a, rue Henri Schnadt.

Le conseil d'administration est autorisé à désigner un de ses membres comme préposé à la gestion journalière.

Leurs mandats finiront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Les parties comparantes désignent comme commissaire aux comptes la société MAZARS S.A., avec siège social à Luxembourg, 10a, Rue Henri Schnadt. Son mandat finira lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

VI. Participation des travailleurs.

Les deux sociétés fusionnantes n'ont pas de travailleurs, l'activité des deux sociétés suivant l'objet social des deux sociétés est accomplie sans exception par les membres du conseil d'administration des deux sociétés, qui ne sont pas liées par un contrat de travail aux sociétés fusionnantes. La disposition de l'article 20 alinéa 1 litt i sur l'information sur les procédures selon lesquelles les modalités relatives à l'implication des travailleurs sont fixées conformément à la directive 2001/86 CE est donc sans objet.

VII. Actifs et passifs de la société absorbée.

Tous les actifs et passifs de la société absorbée existants au 1^{er} janvier 2006 sont pris en compte dans le bilan de clôture et de fusion (annexe au présent acte).

VIII. Prise d'effet.

En vue de devenir définitif, le projet de fusion nécessite l'accord de l'assemblée générale des deux sociétés fusionnantes dans la forme notarié. Cet accord doit intervenir au plus tard dans les 60 jours de la publication du projet de fusion, sinon chaque société peut se retirer du projet / contrat de fusion.

IX. Délégation de pouvoirs

Les sociétés comparantes autorisent expressément M. Lagarde à procéder à toutes modifications et/ou ajouts quelconques du présent projet de fusion qui devraient apparaître comme nécessaires en vue d'une réalisation valable de la fusion par absorption avec constitution de SE des deux sociétés fusionnantes prémentionnées et l'inscription de la SE, suite à la fusion par absorption, au Registre du Commerce de Luxembourg et à signer seul toute déclaration de conformité et de régularité qui s'avéreraient nécessaires à la bonne fin de la présente opération.

Avec la réalisation de la fusion, tous les actes de la société absorbée sont censés accomplis pour la société absorbante, nouvelle société européenne. Cette dernière société est expressément autorisée à faire et à accomplir tous les actes, formalités et opérations nécessaires en vue de la réalisation de la fusion et faire valoir les droits de la société absorbée au nom de la société absorbante, pour autant déjà que les droits n'ont pas été transférés automatiquement comme conséquence de l'opération de fusion.

X. Frais.

Tous les frais, taxes et honoraires en relation avec la fusion sont pris en charge par la SE nouvellement créée.

XII. Annexe.

Le projet du statut de la SE figure en annexe (a) comme partie intégrante du présent projet de fusion.

XIII. Ainsi décidé par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes et encore fait en double exemplaires, chaque société participant à la fusion déclarant avoir reçu un exemplaire.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement communautaire n°2157/2001 et de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en langue française, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. J. P. Lagarde, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 77, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Delvaux.

(028112/208/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

NEXUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 108.369.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of March.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NEXUM (the «Company»), an investment company with variable capital («Société d'Investissement à Capital Variable»), having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, incorporated pursuant to a notarial deed on 3rd June, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 576 of 15 June 2005.

The meeting was opened at 3.00 p.m. by Mr Johan Lindberg, managing director with SEB FUND SERVICES S.A., with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints Mr Stefan Renno, head of merchant BANKING LUXEMBOURG with SEB PRIVATE BANK S.A., with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects as scrutineer Mr Rudolf Kömen, managing director with SEB FUND SERVICES S.A., with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Submission of the Company to the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment

2. Subsequent amendment of Articles 3, 6.1, 8.8, 11.2, 20.1, 23.2, 30.4, 34.2, 35.5 and 38.1 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»). Article 3 of the Articles henceforth reads as follows:

«Art. 3. Object

3.1 The main object of the Company is to invest the funds available to it in securities and other assets permitted to an undertaking for collective investment under the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law»). These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the shareholders the result of the management of the Company's assets.

3.2 The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part II of the 2002 Law.»

3. Statutory nomination

4. Miscellaneous

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the shareholders of the Company have been convened pursuant to a convening notice dated 3 March 2006 and that it appears from the attendance list of the Company that three (3) shareholders, holding together ninety-five thousand nine hundred and eighteen point one hundred and ninety-eight (95,918.198) shares, that is to say 60,06% of the issued shares of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV. That consequently the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to submit the Company to the provisions of Part II of the law of 20 December 2002.

Second resolution

Subsequently to the foregoing, the meeting resolves to amend Articles 3, 6.1, 8.8, 11.2, 20.1, 23.2, 30.4, 34.2, 35.5 and 38.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«Art. 3. Object

3.1 The main object of the Company is to invest the funds available to it in securities and other assets permitted to an undertaking for collective investment under the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the «2002 Law»). These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the shareholders the result of the management of the Company's assets.

3.2 The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part II of the 2002 Law.

Art. 6. Classes of Shares - Sub-Funds. The Board may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a Sub-Fund, a «compartment» within the meaning of Article 133 of the 2002 Law (each a «Sub-Fund») (which may as the Board may determine, be denominated in different currencies) for each Class or for two or more Classes of shares in the manner described in Article 12 hereof and in the prospectus of the Company as amended from time to

time (the «Prospectus»). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. Each Sub-Fund may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the Board shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

Art. 8. Issue of Shares

8.8 The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit in compliance with Article 13 hereof, the sale for specific periods or permanently, to individuals or corporate bodies in particular countries or areas.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares

11.2 Any proposed transfer of shares in the Company may be refused in circumstances where, inter alia,
 (i) Shares of institutional Classes have been transferred to retail investors; and
 (ii) Shares have been transferred to a «U.S. Person», as defined here before and
 (iii) Shares have been transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Sub-Fund or the Shareholders.

Art. 20. Investment Policies and Restrictions

20.1 The Board, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with the 2002 Law and as laid down in the laws and regulations of those countries where the shares are offered for sale to the public, or shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the Prospectus.

Art. 23. Auditor

23.2 The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2002 Law.

Art. 30. Term, Liquidation and Merger of Sub-Funds

30.4 In the same circumstances as provided above, the Board may decide to terminate one Sub-Fund and contribute its assets into another Sub-Fund or into another collective investment scheme, which is regulated under Part II of the 2002 Law. The Board may resolve to amalgamate two or more Sub-Funds if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Sub-Funds. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Sub-Fund. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their shares be redeemed without redemption charge before the amalgamation is completed.

Art. 34. Custodian

34.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2002 Law.

Art. 35. Dissolution

35.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the 2002 Law.

Art. 38. Applicable Law

38.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the 2002 Law as such laws have been or may be amended from time to time.»

Third resolution

The meeting resolves to appoint Mr Johan Lindberg, residing at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, as new member of the board of directors of the Company, in replacement of Mr Rudolf Kömen, following the resignation of the latter. Discharge is granted to the resigning director. Mr Johan Lindberg's mandate will last until the close of the annual general meeting of 2006.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable NEXUM (la «Société»), ayant son siège social L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 576 le 15 juin 2005.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Johan Lindberg, managing director de SEB FUND SERVICES S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Stefan Renno, head of merchant Banking Luxembourg de SEB PRIVATE BANK S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Rudolf Kömen, managing director de SEB FUND SERVICES S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Soumission de la Société aux dispositions de la Partie II de la loi du 20 Décembre 2002

2. Modification des articles 3, 6.1, 8.8, 11.2, 20.1, 23.2, 30.4, 34.2, 35.5 et 38.1 des statuts de la Société. L'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Objet

3.1 L'objet principal de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières ainsi que dans d'autres avoirs permis à un organisme de placement collectif en vertu de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»). Ces investissements sont réalisés avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

3.2 La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par les dispositions de la Partie II de la Loi de 2002.»

3. Nomination statutaire

4. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que les actionnaires de la Société ont été convoqués par une convocation en date du 3 mars 2006 et que conformément à la liste de présence de la Société, trois (3) actionnaires, détenant ensemble quatre-vingt-quinze mille neuf cent dix-huit virgule cent quatre-vingt-dix-huit (95.918,198) actions, à savoir 60,06% des actions émises par la Société sont présents ou représentés.

IV. - Que par conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la Société aux dispositions de la Partie II de la loi du 20 Décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 3, 6.1, 8.8, 11.2, 20.1, 23.2, 30.4, 34.2, 35.5 et 38.1 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Objet

3.1 L'objet principal de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières ainsi que dans d'autres avoirs permis à un organisme de placement collectif en vertu de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»). Ces investissements sont réalisés avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

3.2 La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par les dispositions de la Partie II de la Loi de 2002.

Art. 6. Classes d'Actions - Compartiments

6.1 Le Conseil d'Administration pourra à tout moment établir différentes masses d'avoirs constituant un compartiment (chacun un «Compartiment» et ensemble les «Compartiments»), au sens de l'Article 133 de la Loi de 2002 (qui pourront, au choix du Conseil d'Administration, être exprimés en différentes devises), correspondant à une ou plusieurs classes d'actions, de la manière décrite à l'Article 12 ci-dessous et dans le Prospectus de la Société tel qu'amendé de temps à autre (le «Prospectus»). Chacune de ces masses d'avoirs pourra être investie, en vertu de l'article 3 ci-dessus, au profit exclusif du Compartiment concerné. Chaque Compartiment pourra avoir des caractéristiques particulières (y compris, sans y être limité, en ce qui concerne la structure des frais, les investissements autorisés, les restrictions d'investissement et la politique de distribution) que le Conseil d'Administration peut de temps à autre déterminer pour chaque Compartiment.

Art. 8. Emission des Actions

8.8 La Société peut, dans le cadre de la vente d'actions et à sa discrétion, cesser l'émission d'actions, rejeter toute demande de souscription, en tout ou en partie, et suspendre ou limiter, conformément à l'article 13 ci-dessous, la vente lors de périodes spécifiques ou de façon permanente, à certains individus ou personnes morales dans des pays ou régions déterminées.

Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions

11.2 Tout transfert d'action proposé au sein de la Société pourra être refusé dans les cas où, entre autres,

- (i) Des actions de toute Classe institutionnelle ont été transférées à un Investisseur individuel; et
- (ii) des actions ont été transférées à un «Ressortissant des Etats-Unis», tel que défini ci-dessus; et
- (iii) des actions ont été transférées alors que, entre autres, le transfert pourrait mener à désavantager la Société, tout Compartiment, ou les actionnaires, sur un plan légal, pécuniaire, concurrentiel, réglementaire, fiscal, ou sur un plan administratif matériel.

Art. 20. Politiques et Restrictions d'Investissement

20.1 Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement pour chaque Compartiment, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément à la Loi de 2002 et aux lois et règlements des Etats dans lesquels les actions sont vendues au public, ou adoptées de temps en temps par décision du Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus.

Art. 23. Réviseurs

23.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

Art. 30. Fermeture, Liquidation et Fusion de Compartiments

30.4 Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider de fermer un Compartiment et d'apporter ses avoirs à ceux d'un autre Compartiment ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif créé selon les dispositions de la Partie II de la Loi de 2002. Le Conseil d'Administration peut décider de fusionner deux ou plusieurs Compartiments s'il considère que cela se révèle nécessaire dans l'intérêt des actionnaires des Compartiments concernés. Les actionnaires concernés seront avertis de cette décision et recevront les informations liées au nouveau Compartiment. Un avis leur sera remis un mois au moins avant la date d'effet d'une telle fusion, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions sans frais de rachat, avant que la fusion ne soit achevée.

Art. 34. Dépositaire

34.2 Le Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2002.

Art. 35. Dissolution de la Société

35.5 Au cas où la Société serait dissoute, la liquidation devra être conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommées par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui devra déterminer leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation seront conduites suivant la Loi de 2002.

Art. 38. Loi Applicable

38.1 Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2002, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Johan Lindberg, demeurant à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société, en remplacement de Monsieur Rudolf Kömen, suite à la démission de celui-ci. Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire. Le mandat de Monsieur Johan Lindberg durera jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lindberg, S. Renno, R. Kömen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 2006, vol. 435, fol. 94, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(028490/242/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

NEXUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 108.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2006.

H. Hellinckx.

(028491/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

B.R.P. S.A., BODYREPAIR PRODUCTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 56.063.

Extrait du procès-verbal de l'AGE des actionnaires, tenue en urgence le 24 février 2006, 15 heures

Résolutions

1. Les actionnaires proposent la nomination de Monsieur Talbot, domicilié 5, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, comme administrateur et en charge également de la gestion quotidienne, comme administrateur-délégué. Cette nomination est votée à l'unanimité.

L'AGE est levée à 15.30 heures, procès-verbal tenu et signé.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(020575//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

KB LUX BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, ici représentée par Madame Anne-Pascale Debouille, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société d'investissement à capital variable KB LUX BOND FUND, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 27.666 et constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 28 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 113 du 28 avril 1988, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 413 du 24 février 2006;

- que KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. a décidé de dissoudre et de liquider la société KB LUX BOND FUND, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société KB LUX BOND FUND, qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

*que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société KB LUX BOND FUND est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-P. Debouille, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 mars 2006, vol. 435, fol. 82, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2006.

H. Hellinckx.

(026354/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ESMERALD PARTNERS I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 114.926.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 15 mars 2006,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 15 mars 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination ESMEALD PARTNERS I S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet de conclure des opérations de titrisation conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle pourra être modifiée, à l'exclusion des activités figurant à l'article 19 de la dite loi.

Dans ce contexte, la Société pourra, entre autre, acquérir, assumer et prendre en charge, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements assumés par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra émettre, par la seule voie d'émissions privées, des obligations et des valeurs mobilières de toutes sortes, en toutes devises, ou emprunter de toute manière et donner en gage, hypothéquer ou céder de tout autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la Société au titre ou en rapport avec des emprunts obligataires, des valeurs mobilières privées de toute nature ainsi que d'autres instruments de dette émis par la Société.

Conformément à la loi sur la titrisation, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société pourra librement aliéner, nantir, céder et réaliser ses biens, par voie de vente, de cession, d'échange, d'hypothèque ou autrement et le cas échéant, si ces biens sont rattachés à un ou plusieurs compartiments déterminés par le Conseil d'Administration de la Société, la Société sera tenue de respecter les éventuelles conditions et modalités de nantissement et de cession telles que déterminées par le Conseil d'Administration lors de la création de ce ou ces compartiments et modifiées au fil du temps.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 20 mars 2006 au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions sont toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article édictées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre III.- Compartiments, Conseil d'administration, Réviseur

Art. 7. Compartiments. Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la Société. Les compartiments correspondent à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la Société. Chaque compartiment est isolé des autres compartiments de la Société et est considéré comme une entité propre. Sauf disposition contraire dans les décisions du Conseil d'Administration de la Société créant un tel compartiment, aucune décision du Conseil d'Administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les décisions ayant créé un tel compartiment, ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des créanciers/obligataires dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans l'accord préalable de l'assemblée des créanciers/obligataires dont les droits sont rattachés à ce compartiment.

Art. 8. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont de catégorie A et B.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un administrateur.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communi-

quer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'Administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 et d'émettre des obligations et des valeurs mobilières de toutes sortes, tel que prévu dans l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration décide notamment de l'acquisition d'actifs de toute nature à titriser ou de la cession de ceux-ci, en respectant toutefois, en ce qui concerne cette cession, les conditions et modalités attachées aux titres émis par la Société dans le cadre de cette titrisation.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A, ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration et le réviseur d'entreprises peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Vote. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par tous moyens, un mandataire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Limitation des recours et Renonciation.

Art. 21. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Renonciation. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni procéder contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts, en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent dix	<u>310</u>

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille cinq cents (4.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

Administrateur de catégorie A:

a) Monsieur Jean-Marc Pasche, juriste, né le 22 décembre 1972 à Lausanne (CH), avec adresse professionnelle au 15, boulevard des Philosophes, CH-1205 Genève, Président;

Administrateurs de catégorie B:

b) Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et

c) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

II) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

III) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 10 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un administrateur-délégué lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

IV) Le siège social de la société est établi au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Blauen-Arendt, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, vol. 152S, fol. 73, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(026550/230/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

DEKA-TREASURY INTERNATIONAL, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen Deka-Geldmarkt International, der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fondsamen in Deka-Treasury International zu ändern sowie das Verwaltungsreglement des Fonds am 13. März 2006 zu ändern.

Das Verwaltungsreglement wurde am 16. März 2006 unter der Referenznummer LSO-BO02938 beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 13. März 2006.

DEKA INTERNATIONAL S.A. / DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

(024776//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

MINDORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.839.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yan-de, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003330.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

CHALLENGER GLOBAL FONDS, Fonds Commun de Placement.

Der Beschluss zur Änderung des Verwaltungsreglements des Challenger Global Fonds, der von der CHALLENGER ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen entspricht, wurde am 20. März 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Référence: LSO-BO02843.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. März 2006.

Für die Verwaltungsgesellschaft

CHALLENGER ASSET MANAGEMENT

Société Anonyme

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025534//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

EFIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.859.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the unitholders of the company EFIR, S.à r.l., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, (hereafter referred to as «the Corporation»), constituted by a deed of Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, acting in replacement of the undersigned notary, on July 26, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, R.C.S. Luxembourg B 109.859.

The extraordinary general meeting is opened at 2.30 p.m. by Mrs Catherine Martin, Portfolio Manager, residing professionally in Paris (France), acting as chairman, and appointing Mr Franck Poulet, Portfolio Manager, residing professionally in Paris (France), as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer M. Jacopo Rossi, private employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the unitholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, all the unitholders representing the full amount of the corporate capital of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of twenty-four million Euro (EUR 24,000,000.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to the amount of twenty-four million twelve thousand six hundred Euro (EUR 24,012,600.-) represented by two hundred forty thousand one hundred twenty-six (240,126) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;

2. Issue of two hundred forty thousand (240,000) new corporate units, with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, together with an aggregate share premium of sixty-eight million five hundred forty thousand Euro (EUR 68,540,000.-);

3. Subscription and payment of seventy-nine thousand nine hundred ninety-five (79,995) new corporate units of the Corporation by AEDES LUXEMBOURG S.A., by a contribution in kind consisting of five thousand three hundred thirty-three (5,333) shares in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L.;

4. Subscription and payment of eighty thousand ten (80,010) new corporate units of the Corporation by DANTE SASU, by a contribution in kind consisting of five thousand three hundred thirty-four (5,334) shares in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L.;

5. Subscription and payment of seventy-nine thousand nine hundred ninety-five (79,995) new corporate units of the Corporation by UNION MUTUALISTE RETRAITE, by a contribution in kind consisting of five thousand three hundred thirty-three (5,333) shares in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L.;

6. Amendment of Article 5 paragraph 1^{er} of the articles of association of the Corporation so as to reflect the above increase of corporate capital;

7. Approval of the interim accounts of the Corporation as at December 12, 2005, after the above increase of capital;

8. Allocation of an amount of two million four hundred one thousand two hundred sixty Euro (EUR 2,401,260.-) from the share premium account of the Corporation to the legal reserve;

9. Distribution of an amount of two million two hundred thirty thousand three hundred fifty Euro (EUR 2,230,350.-) from the share premium account of the Corporation, being understood that no effective payment of the distributed amount will take place until joint decision of the Corporation and the concerned member of the Corporation to do so;

10. Miscellaneous.

The meeting of the unitholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of twenty-four million Euro (EUR 24,000,000.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to the amount of twenty-four million twelve thousand six hundred Euro (EUR 24,012,600.-) represented by two hundred forty thousand one hundred twenty-six (240,126) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The general meeting resolves to issue two hundred forty thousand (240,000) additional corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Those additional corporate units will be issued with payment of an aggregate share premium amounting to sixty-eight million five hundred forty thousand Euro (EUR 68,540,000.-).

Subscription and Payment

1. There appears the company AEDES LUXEMBOURG S.A., a company formed as a société anonyme under Luxembourg law, with registered office in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 45.469, duly represented by Mr Jacopo Rossi, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 12, 2005.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed AEDES LUXEMBOURG S.A. represented as here above stated, declares to subscribe for seventy-nine thousand nine hundred ninety-five (79.995) new corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for such new corporate units together with a share premium of twenty-two million eight hundred forty-five thousand two hundred thirty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 22,845,238.75) by a contribution in kind, consisting in the contribution of five thousand three hundred thirty-three (5,333) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by AEDES LUXEMBOURG S.A., prenamed, in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., a company formed under Italian law, with registered office in Milan.

2. Then, there appears the company DANTE SASU, a company formed as a société par actions simplifiées under French law, with registered office in 12/20, rue Fernand Braudel, F-75013 Paris, registered with the Paris Trade Register under the number 409.039.914 duly represented by Mrs Catherine Martin, Portfolio Manager, residing professionally in Paris (France), by virtue of a power of attorney given in Paris (France), on December 8, 2005.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed DANTE SASU, represented as hereabove stated, declares to subscribe for eighty thousand ten (80,010) new corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for such new corporate units together with a share premium of twenty-two million eight hundred forty-nine thousand five hundred twenty-two Euro and fifty cents (EUR 22,849,522.50) by a contribution in kind, consisting in the contribution of five thousand three hundred thirty-four (5,334) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by DANTE SASU, prenamed, in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., prenamed.

3. Finally, there appears the entity UNION MUTUALISTE RETRAITE, an entity formed as «a mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité» under French law, with registered office in 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris Cedex 15, recorded to the French National Mutual Society Register under RMN n° 442 294 856, duly represented by Mr Franck Poulet, Portfolio Manager, residing professionally in Paris (France), by virtue of a power of attorney given in Paris (France), on December 9, 2005.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed UNION MUTUALISTE RETRAITE, represented as hereabove stated, declares to subscribe for seventy-nine thousand nine hundred ninety-five (79,995) new corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for such new corporate units together with a share premium of twenty-two million eight hundred forty-five thousand two hundred thirty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 22,845,238.75) by a contribution in kind, consisting in the contribution of five thousand three hundred thirty-three (5,333) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by UNION MUTUALISTE RETRAITE, prenamed, in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., prenamed.

It results from the present notarial deed, as well as from a contribution agreement duly signed on December 12, 2005, between AEDES LUXEMBOURG S.A., DANTE SASU and UNION MUTUALISTE RETRAITE as contributors and the

Corporation as receiving company that the shares held in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L. by the contributors are transferred to the Corporation.

It results from an affidavit duly signed on December 9, 2005 by Mr Paolo SANGIOTTA, acting in his capacity as Managing Director of AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., that the contributed shares are held by AEDES LUXEMBOURG S.A., DANTE SASU and UNION MUTUALISTE RETRAITE; that there are no restrictions affecting the free transferability of the shares in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L. to the Corporation, and that all necessary steps and actions required under Italian law in order to record and register the transfer of the shares in AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L. will be realised upon receipt of this notarial deed duly registered.

The aggregate value of ninety-two million five hundred forty thousand Euro (EUR 92,540,000.-) of those contributions of shares has been examined in a valuation report drawn up by Mr Armando BORGHI from the company AVALON REAL ESTATE with registered office in Milan (Italy), on December 9, 2005.

Copy of the contribution agreement, affidavit and report, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The general meeting resolves to accept such subscriptions and payments and to allocate the new corporate units to the subscribers in accordance with the above.

Third resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Corporation, so that it shall henceforth read as follows:

«The subscribed share capital is set at twenty-four million twelve thousand six hundred Euro (EUR 24,012,600.-) represented by two hundred forty thousand one hundred twenty-six (240,126) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.».

Fourth resolution

The general meeting resolves to approve the interim accounts of the Corporation as at December 12, 2005 reflecting the above increase of the share capital of the Corporation, as adopted by the board of managers of the Corporation.

A copy of the interim accounts, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting resolves to allocate an amount of two million four hundred one thousand two hundred sixty Euro (EUR 2,401,260.-) from the share premium account of the Corporation to the legal reserve of the Corporation.

Sixth resolution

The general meeting resolves to distribute an amount of two million two hundred thirty thousand three hundred fifty Euro (EUR 2,230,350.-) from the share premium account of the Corporation to the members of the Corporation, being understood that no effective payment of the distributed amount will take place until joint decision of the Corporation and the concerned member of the Corporation to do so.

Tax exemption

As regards to the contributions in kind, which lead the Corporation to holding at least 65% of the capital of AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., a company incorporated and with its registered office in the European Union, the Corporation refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are valued at approximately eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société EFIR, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer (ci-après «la Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, R.C.S. Luxembourg B 109.859.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures par Madame Catherine Martin, gérant de portefeuille, demeurant professionnellement à Paris (France), agissant comme président et désignant Monsieur Franck Poulet, gérant de portefeuille, demeurant professionnellement à Paris (France), comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les associés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations, pour être enregistrée avec lui.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre millions d'euros (EUR 24.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par 126 (cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de vingt-quatre millions douze mille six cents euros (EUR 24.012.600,-), représenté par deux cent quarante mille cent vingt-six (240.126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. Emission de deux cent quarante mille (240.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-huit millions cinq cent quarante mille euros (EUR 68.540.000,-);

3. Souscription et paiement de soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (79.995) parts sociales de la Société par AEDES LUXEMBOURG S.A. par apport en nature consistant en cinq mille trois cent trente-trois (5.333) actions de la société AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L.;

4. Souscription et paiement de quatre-vingt mille dix (80.010) parts sociales de la Société par DANTE SASU par apport en nature consistant en cinq mille trois cent trente-quatre (5.334) actions de la société AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L.;

5. Souscription et paiement de soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (79.995) parts sociales de la Société par UNION MUTUALISTE RETRAITE par apport en nature consistant en cinq mille trois cent trente-trois (5.333) actions de la société AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L.;

6. Modification de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévue;

7. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 12 décembre 2005, suite à cette augmentation de capital;

8. Allocation d'un montant de deux millions quatre cent un mille deux cent soixante euros (EUR 2.401.260,-) du compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale;

9. Distribution d'un montant de deux millions deux cent trente mille trois cent cinquante euros (EUR 2.230.350,-) du compte de prime d'émission de la Société aux associés de la Société, étant entendu qu'aucun paiement de ce montant distribué ne sera effectué sans une décision commune de la Société et de l'Associé concerné;

10. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de vingt-quatre millions d'euros (EUR 24.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de vingt-quatre millions douze mille six cents euros (EUR 24.012.600,-), représenté par deux cent quarante mille cent vingt-six (240.126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'émettre deux cent quarante mille (240.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales seront émises avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-huit millions cinq cent quarante mille euros (EUR 68.540.000,-).

Souscription et paiement

1. Comparait la société AEDES LUXEMBOURG S.A., société anonyme, une société constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.469, dûment représentée par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2005.

La procuration après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société AEDES LUXEMBOURG S.A., prénommée, représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire à soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (79.995) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de vingt-deux millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 22.845.238,75) par un apport en nature consistant en l'apport de cinq mille trois cent trente-trois (5.333) actions d'une valeur nominale d'un

euro (EUR 1,-) chacune détenues par AEDES LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, dans la société AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., une société existant selon le droit italien, avec siège social à Milan.

2. Ensuite comparait la société DANTE SASU, une société organisée sous la forme d'une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, ayant son siège social au 12-20, rue Fernand Braudel, F-75013 Paris, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 409.039.914, dûment représentée par Madame Catherine Martin, gérant de portefeuille, demeurant professionnellement à Paris (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France), le 8 décembre 2005.

La procuration après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société DANTE SASU, prénommée, représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire à quatre-vingt mille dix (80.010) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de vingt-deux millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 22.849.522,50) par un apport en nature consistant en l'apport de cinq mille trois cent trente-quatre (5.334) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune détenues par DANTE SASU, préqualifiée, dans la société AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., préqualifiée.

3. Finalement, comparait la société UNION MUTUALISTE RETRAITE, une entité organisée sous la forme d'une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité de droit français, ayant son siège social au 3, Square Max-Hymans, F-75015 Paris, inscrite au Registre National de Mutualité de Paris sous le numéro 442.294.856, dûment représentée par Monsieur Franck Poulet, gérant de portefeuille, demeurant professionnellement à Paris (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France), le 9 décembre 2005.

La procuration après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La mutuelle UNION MUTUALISTE RETRAITE, prénommée, représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire à soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (79.995) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de vingt-deux millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 22.845.238,75) par un apport en nature consistant en l'apport de cinq mille trois cent trente-trois (5.333) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune détenues par UNION MUTUALISTE RETRAITE, préqualifiée, dans la société AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., préqualifiée.

Il ressort du présent acte notarié ainsi que d'un contrat d'apport signé en date du 12 décembre 2005 entre AEDES LUXEMBOURG S.A., DANTE SASU et UNION MUTUALISTE RETRAITE en qualité d'apporteurs et la Société en qualité d'acquéreur que les actions détenues par les apporteurs dans la société AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L. sont transférées à la Société.

Il ressort d'un affidavit dûment signé le 9 décembre 2005 par Monsieur Paolo SANGIOTTA, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., que les actions apportées sont détenues par AEDES LUXEMBOURG S.A., DANTE SASU et UNION MUTUALISTE RETRAITE, qu'il n'y a pas de restriction affectant la libre cession des actions de AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L. à la Société, et que toutes les démarches et actions requises en droit italien pour prendre acte et enregistrer le transfert des actions de AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L. seront réalisées dès réception de l'acte notarié dûment enregistré.

La valeur de totale de quatre-vingt-douze millions cinq cent quarante mille euros (EUR 92.540.000,-) de ces apports d'actions a été examinée dans un rapport d'évaluation émis par Monsieur Armando Borghi de la société AVALON REAL ESTATE avec siège social à Milan (Italie), en date du 9 décembre 2005.

Copies de ce contrat d'apport, de cet affidavit et de ce rapport, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale décide d'accepter ces souscriptions et paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales aux souscripteurs comme décrit ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre millions douze mille six cents euros (EUR 24.012.600,-), représenté par deux cent quarante mille cent vingt-six (240.126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 12 décembre 2005 reflétant l'augmentation du capital de la Société, tel qu'adoptés par le conseil de gestion de la Société.

Une copie des comptes intérimaires, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer un montant de deux millions quatre cent un mille deux cent soixante euros (EUR 2.401.260,-) du compte prime d'émission à la réserve légale de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de distribuer un montant de deux millions deux cent trente mille trois cent cinquante euros (EUR 2.230.350,-) du compte prime d'émission de la Société aux associés de la Société, étant entendu qu'aucun paiement de ce montant distribué ne sera effectué sans une décision commune de la Société et de l'Associé concerné.

Exemption fiscale

Considérant l'apport en nature, qui amène la Société à détenir au moins 65% des actions de AEDILIA VALORIZZAZIONE IMMOBILI COMMERCIALI S.R.L., une société constituée et ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, à la Société, la Société se rapporte à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à huit mille euros (EUR 8.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martin, F. Poulet, J. Rossi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 58, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 janvier 2006.

T. Metzler.

(004529.3/222/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

EFIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 janvier 2006.

T. Metzler.

(004531.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

**PICME HOLDING, PRIVATE INVESTMENT CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.841.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2005

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- la société MILLENIUM GLOBAL ASSETS LTD, 35-37, New Street, St Helier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands,
- Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

- la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

PICME HOLDING S.A., PRIVATE INVESTMENT CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002085.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX VICTOR ROSSI ETCie, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6979 Rameldange, 126, rue de la Forêt.
H. R. Luxemburg B 22.469.

Im Jahre zweitausendfünf, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Thyes-Walch Marthe, Notar im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- LEITNER SPEDITION, GmbH, mit Gesellschaftssitz in A-8141 Unterpemstätten (Österreich), Ziegelstrasse 1, Österreichischer Firmenbuchregister Nummer FN58071z, vertreten durch Herrn Marcolino Anjos, mit beruflichen Wohnsitz in Luxemburg, gemäss einer Vollmacht ausgestellt in Unterpemstätten am 15. Juli 2005, welche ne varietur von dem Komparenten und dem amtierenden Notar unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2.- Herr Victor Rossi, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6979 Rameldange, 126, rue de la Forêt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorerwähnt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRANSPORTS INTERNATIONAUX VICTOR ROSSI ET Cie, mit Sitz in L-6979 Rameldange, 126, rue de la Forêt, R. C. Luxemburg Sektion B, Nummer 22.469, gegründet gemäss einer vom amtierenden Notar, am 21. Januar 1985 erstellten Urkunde, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 63 vom 4. März 1985. Die Satzung der Gesellschaft wurde letzters abgeändert gemäss einer Gesellschafterversammlung vom 22. März 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1375 vom 23. September 2002.

Da die erschienenen Parteien, vertreten wie vorerwähnt, das gesamte wahlberechtigte Gesellschaftskapital repräsentieren, ist die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter ordnungsgemäss einberufen und kann in rechtsgültigerweise über folgende Tagesordnung beraten:

Tagesordnung:

- 1) Liquidation der Gesellschaft TRANSPORTS INTERNATIONAUX VICTOR ROSSI ET Cie.
- 2) Ernennung eines Liquidators.
- 3) Festlegung der Befugnisse des Liquidators.

Sodann ersuchen die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Gemäss dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in letzter Fassung, beschliessen die Gesellschafter einstimmig die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen. Sie besteht nun nur mehr für den Zweck der Liquidation.

Zweiter Beschluss

Infolge des ersten Beschlusses, entscheiden die Gesellschafter, die Firma LEITNER SPEDITION, GmbH, mit Gesellschaftssitz in A-8141 Unterpemstätten, Ziegelstrasse 1, zum Liquidator zu ernennen.

Dritter Beschluss

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, wie vorgesehen in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in letzter Fassung.

Er kann alle Handlungen ausüben, welche in Artikel 145 vorgesehen sind, ohne Erlaubnis der Generalversammlung anfragen zu müssen in den Fällen wo sie verlangt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen. Er kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle oder bestimmte Geschäfte, einem oder mehreren Bevollmächtigten jenen Teil seiner Befugnisse übertragen die er bestimmt und für den Zeitraum den er festsetzt.

Er wird von der Pflicht entbunden, ein Inventar vorzunehmen und kann auf die Bücher und Buchungen der Gesellschaft zurückgreifen. Er kann eine Drittperson in seinen Befugnissen ermächtigen, aber nur für bestimmte Zwecke.

Alle Akte die die Gesellschaft verpflichten, werden vom Liquidator unterzeichnet, sofern keine Weiterübertragung von Vollmachten erteilt wurde; er braucht sich keiner Drittperson gegenüber zu rechtfertigen.

Kosten

Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde, welche auf achthundertfünfzig Euro geschätzt werden, fallen der Gesellschaft zur Last.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Anjos, V. Rossi, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Januar 2006.

M. Thyes-Walch.

(004924.3/233/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

**EUROMILL INVEST S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. SELECIU S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 82.980.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft SELECIU S.A., mit Sitz zu Grevenmacher, R.C.S.L. Nummer B 82.980, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven, am 17. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C Blatt 1.648 von 2002 und ihre Statuten wurden zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtswohnsitz zu Bad-Mondorf, am 24. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C Blatt 35.399 von 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Siebenaler.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Stefaan Van Bruwaene, Privatbeamter, wohnhaft zu Stockem.

Die Versammlung wählt zur Stimmenprüferin Dame Cindy Counhaye, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-Messancy.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, die Stimmenprüferin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die einhundert (100) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtmässig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft und somit Abänderung des ersten Artikels.
- Verlegung des Gesellschaftssitzes und somit Abänderung des ersten Abschnitts des zweiten Artikels.
- Abänderung des ersten Abschnitts des fünfzehnten Artikels.
- Abberufung aller Verwaltungsratsmitglieder und Ernennung von neuen Verwaltungsratsmitgliedern.
- Abberufung des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars.
- Ermächtigung des Verwaltungsrats zur Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wurden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschliesst, die Gesellschaft umzubenennen und demzufolge den ersten Artikel der Statuten abzuändern und durch folgenden Text zu ersetzen:

«Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EUROMILL INVEST S.A. gegründet.»

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-9227 Diekirch, 50, Esplanade zu verlegen.

Demgemäss wird Artikel 2, Abschnitt 1 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und folgenden Wortlaut erhalten:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.»

Dritter Beschluß

Die Versammlung beschliesst, den ersten Abschnitt des fünfzehnten Artikels abzuändern um folgenden Wortlaut zu erhalten:

«Die Hauptversammlung findet rechtens statt am vierten Freitag des Monats Juni um 13.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.»

Vierter Beschluß

Die Versammlung:

- ruft alle Verwaltungsratsmitglieder ab und erteilt ihnen Entlast für die Ausübung ihres Mandates;
- ernennt für die Dauer von sechs aufeinanderfolgenden Jahren als Verwaltungsratsmitglieder:
- Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Haus 20;
- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung START 97, S.à r.l., mit Sitz zu L-9647 Doncols, 9, Duerfstrooss;
- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Fünfter Beschluß

Die Versammlung:

- ruft die Gesellschaft REVIMOSELLE, S.à r.l., mit Sitz zu Grevenmacher, von ihrem Posten als Kommissar ab und erteilt ihr Entlast für die Ausübung ihres Mandates;
- ernennt für die Dauer von sechs aufeinanderfolgenden Jahren als Kommissar Dame Katrin Hansen, Wirtschaftsprüferin, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, 38, Rodter Strasse.

Sechster und letzter Beschluß

Die Versammlung erlaubt dem Verwaltungsrat, Herrn Paul Müller, vorgeannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf eintausend-dreihundertfünfzig (1.350,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, S. Van Bruwaene, C. Counhaye, A. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2005, vol. 433, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 19. Dezember 2005.

U. Tholl.

(004678.3/232/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

GANYMED, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6311 Beaufort, 4, rue Belair.

H. R. Luxemburg B 104.554.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünf, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Ist erschienen:

Herr Peter Werny, Handelsvertreter, wohnhaft in L-6311 Beaufort, 4, rue Belair.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu bekräftigen wie folgt:

I.- Dass er auf Grund von zwei Abtretungen von Gesellschaftsanteilen vom 26. September 2005, der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GANYMED, S.à r.l., mit Sitz in L-6311 Beaufort, 4, rue Belair, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 104.554, geworden ist,

welche Anteilsabtretungen von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. September 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 615 vom 28. November 1996, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 30. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 17 vom 13. Januar 1999;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 15. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 938 vom 30. Oktober 2001.

III.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf fünf hundert tausend Luxemburger Franken beläuft, eingeteilt in einhundert (100) gezeichnete und voll eingezahlte Anteile von je fünf tausend Luxemburger Franken.

IV.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

V.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind beziehungsweise provisioniert sind.

VI.- Dass der Komparent nachfolgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GANYMED, S.à r.l. wird mit Wirkung vom heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von dem alleinigen Anteilhaber persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde werden abgeschätzt auf ungefähr sechshundertfünfzig Euro (EUR 650,-) und sind zu Lasten des Komparenten welcher sich zu deren Zahlung verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Werny, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2006, vol. 360, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 9. Januar 2006.

H. Beck.

(004054.3/201/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

**FLIE - FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE INVESTISSEMENTS ETRANGERS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.124.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLIE - FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE INVESTISSEMENTS ETRANGERS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(001930.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ADONIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 43, rue des Genets.
R. C. Luxembourg B 88.031.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(001941.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

CAPINVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 112.893.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de corriger comme suit le texte de l'article 1^{er} des statuts de la société, publiés dans le Mémorial C n° 563 du 17 mars 2006, page 26998:

au lieu de: « (...) sous la dénomination de CAPINVEST S.A.»,

lire: « (...) sous la dénomination de CAPINVEST S.A.H.»

(01257/xxx/11)

RE-INVEST, Fonds Commun de Placement.

Die Geschäftsführung der DEKA INTERNATIONAL S.A. hat für den gemäß Gesetz vom 19. Juli 1991 errichteten Fonds Commun de Placement RE-INVEST das Ende des Liquidationsverfahrens beschlossen.

Die Bücher und Schriftstücke des o.g. Investmentfonds werden mindestens fünf Jahre lang am Sitz der Verwaltungsgesellschaft aufbewahrt.

Luxembourg, 24. März 2006.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

(01262/755/11).

IV UMBRELLA FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 71.816.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) IV UMBRELLA FUND findet die jährliche

GENERALVERSAMMLUNG

am 10. April 2006 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2007.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2007.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 3. April 2006 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, den 31. März 2006.

Der Verwaltungsrat

IV UMBRELLA FUND

(00608/755/26)

Der Verwaltungsrat.
REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxemburg B 30.188.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 avril 2006 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00129/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.
KAUPTHING FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 96.002.

The Board of Directors convenes the Shareholders of KAUPTHING FUND, Sicav to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on April 20, 2006 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2005
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

I (00733/755/21)

For the Board of Directors.

32091

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 51.938.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2006 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00326/560/15)

Le Conseil d'Administration.

DELTA LLOYD L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.964.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DELTA LLOYD L à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 avril 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00750/755/21)

Le Conseil d'Administration.

MARGOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 86.538.

Messieurs les actionnaires sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 9.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

I (01179/536/23)

Le Commissaire aux Comptes.

DELTA LLOYD PRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.850.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DELTA LLOYD PRIVILEGE à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 21 avril 2006 à 12.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00751/755/21)

Le Conseil d'Administration.

ARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 10.643.

Les actionnaires de la société anonyme ARES (la «Société») sont invités à assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ainsi qu'à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendront le jeudi 20 avril 2006 à partir de 11.00 heures au siège social, rue de l'industrie, L-4823 Rodange.

L'Assemblée générale ordinaire débutera à 11.00 heures et sera immédiatement suivie de l'Assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires sont invités à délibérer sur les ordres du jour suivants:

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nomination d'administrateurs.
6. Désignation d'un réviseur d'entreprises.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Changement de dénomination sociale de la société (article 1^{er} alinéa 1 des statuts) en ARCELOR RODANGE S.A. et modification de l'article 1^{er} alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est une société anonyme de droit luxembourgeois. Sa dénomination sociale est ARCELOR RODANGE S.A.. Elle a son siège social à Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Changement de date de tenue de l'assemblée générale annuelle (Article 23 alinéa 1 des statuts) et modification de l'Article 23 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'Assemblée Générale annuelle est tenue au siège social le troisième jeudi du mois de mars à onze heures du matin. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Pour assister à ces assemblées, les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts. Ainsi, les propriétaires de titres nominatifs aviseront la Société six jours francs au moins avant les assemblées, de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront aux assemblées munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant les assemblées, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des établissements suivants au Luxembourg:

FORTIS LUXEMBOURG S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
DEXIA-BIL S.A.
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 13 avril 2006.

I (01159/000/41)

Le Conseil d'Administration.

PRIVATE PLACEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 102.950.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 14 avril 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 11 avril 2006 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (00906/755/19)

Le Conseil d'Administration.

MAYRIWA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 53.257.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 21 avril 2006 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

I (00966/000/17)

Le Conseil d'administration.

BRISBANE INTERNATIONAL VALVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.599.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 12.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Ratification des décisions prises par les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes depuis le 3 juin 2002;
5. Réélection des Administrateurs et du Commissaire aux comptes
6. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

I (01181/536/23)

Le Conseil d'Administration.

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00993/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GEYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 avril 2006 à 15.00 heures, au siège social à Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Répartition bénéficiaire
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article onze des statuts. «Les actionnaires ne peuvent être admis à l'assemblée générale que si leurs actions sont inscrites dans le registre des actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée. Tout propriétaire de titres nominatifs doit faire connaître par lettre, à la société, son intention d'assister à l'assemblée dans le même délai».

I (00994/657/20)

Le conseil d'administration.

MIRALT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.482.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on April 18, 2006 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2005 and allocation of the results.
3. Dividend.
4. Director's fees.
5. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
6. Statutory appointments.
7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 12, 2006 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (00995/755/21)

The Board of Directors.

THE «B» PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 20.727.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01034/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.***PASER PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01035/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.***SILVER FALLS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 61.625.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 10.00 heures au 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Discussion sur les comptes pour les exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes pour les exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;
4. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 1999, le 31 décembre 2000, le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002, le 31 décembre 2003, le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
6. Transfert du siège social;
7. Elections statutaires;
8. Divers;

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

I (01180/536/27)

Le Conseil d'Administration.

EUROSTATES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.371.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *19 avril 2006* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01036/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

C.F. MARAZZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.587.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *19 avril 2006* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01057/788/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL@WORK ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 102.077.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le *18 avril 2006* à 15.00, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
6. Nomination de Monsieur Erwin DESEYN en tant que nouvel Administrateur.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant participer à cette assemblée, devront contacter leur banque ou broker auprès desquels leurs actions sont déposées et les bloquer au moins cinq jours ouvrables avant l'assemblée.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société au numéro de téléphone suivant: + (352) 24 88 24 89.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 24 88 8491 et par courrier à l'attention de Mme Christie Lemaire-Legrand, au plus tard le 18 avril 2006 à 9.00 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel révisé au 31 décembre 2005 peuvent s'adresser au siège social de la société.

I (01258/755/30)

Le Conseil d'Administration.

SOCOTRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.458.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (01058/045/16)

Le Conseil d'Administration.

MDS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.231.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (01059/045/16)

Le Conseil d'Administration.

FIXE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.740.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le mardi 28 mars 2006 à 11.30 heures n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 4 mai 2006 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives pour:

1. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
2. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
3. Permettre la création de classes d'actions au sein des compartiments de la Société;
4. Préciser les règles relatives à la dissolution et à la fusion de compartiments de la Société;
5. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.

II. Divers

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01244/584/28)

Le Conseil d'Administration.

ANTRAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 12.643.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ANTRAX HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 19 avril 2006 à 15.00 heures, au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01090/750/15)

Le Conseil d'Administration.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme HANOTA HOLDINGS S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 19 avril 2006 à 14.00 heures, au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01091/750/15)

Le Conseil d'Administration.

ENERFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra en date du 18 avril 2006 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01104/506/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 9.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 18 avril 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01227/000/15)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.659.

Les actionnaires de DEXIA BONDS sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2006 à 15.00 heures, au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
5. Nominations statutaires;
6. Divers

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

5, rue Thomas Edison
L - 1445 Strassen

- en Belgique: DEXIA BANQUE
44, boulevard Pachéco
B - 1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00888/755/31)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.803.

Les actionnaires de DEXIA MONEY MARKET sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2006 à 16.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
5. Nominations statutaires;
6. Divers

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée Générale aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

5, rue Thomas Edison
L - 1445 Strassen

- en Belgique: DEXIA BANQUE
44, boulevard Pachéco
B - 1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00889/755/31)

Le Conseil d'Administration.

32100

MASTAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.257.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01131/696/17)

Le Conseil d'Administration.

CONVERSIONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 96.486.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 14.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

I (01177/536/21)

Le Conseil d'Administration.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.409.

L'

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le 18 avril 2006 à 15.00 au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

I (01259/755/22)

Le Conseil d'Administration.

32101

AUNID S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01226/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DECOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3925 Mondercange, 23, rue des Fleurs.
R. C. Luxembourg B 103.179.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de façon extraordinaire le 14 avril 2006 à 19.00 heures, L-3925 Mondercange, 23, rue des Fleurs, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du commissaire aux comptes et du conseil d'administration portant sur l'exercice social 2005;
2. approbation du bilan et des comptes pertes et profits, et affectation des résultats pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
3. décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice social 2005;
4. révocation du Conseil d'Administration ainsi que de l'administrateur-délégué en place et nomination d'un nouveau Conseil d'Administration et d'un nouvel administrateur-délégué;
5. divers.

Pour accéder à l'assemblée générale, Mesdames, Messieurs les actionnaires ayant des actions au porteur sont priés de se présenter au bureau de l'assemblée générale avec les certificats originaux.

Les procurations doivent être produites au bureau également en original.

Signature

Le Commissaire aux Comptes

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

I (01256/510/25)

KARVINA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Démission d'un Administrateur, décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01225/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.995.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des Actionnaires de la société DEXIA CONVERTIX («la société») qui se tiendra le *19 avril 2006* à 11.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 décembre 2005;
2. Soumission et approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 décembre 2005;
3. Soumission et approbation du rapport du liquidateur;
4. Décharge aux Administrateurs pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 décembre 2005;
5. Décharge au liquidateur;
6. Clôture de la liquidation et distribution du produit net de liquidation;
7. Décision de conserver les comptes et livres sociaux de la société pour une période de 5 ans au siège social de la société.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

I (01260/755/23)

Le Liquidateur.

DWS FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 74.377.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *18. April 2006* um 16.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 10. April 2006 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2006.

I (01184/1352/26)

Der Verwaltungsrat.

ROBECO ALTERNATIVE INVESTMENT STRATEGIES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.117.

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on Wednesday, *19 April 2006* at the registered office of the Company, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at 10.30 a.m.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2005
3. Consideration and approval of the profit appropriation for the financial year ended 31 December 2005

4. Discharge of the members of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing not later than 12 April 2006. Shareholders who hold their shares in another way should inform the board of directors of the Company.

The shareholders are advised that no quorum is required and that the decisions will be taken with a simple majority of shares.

The annual report 2005 may be obtained at the registered office of the Company, at the offices of CACEIS BANK LUXEMBOURG S.A., 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at the offices of Robeco, the member banks of RABOBANK NEDERLAND and also via www.robeco.com.

Moreover, the shareholders are informed that CRÉDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, acting as Custodian and Listing Agent as well as Administration and Domiciliary Agent of the Company, has changed its name to CACEIS BANK LUXEMBOURG and transferred its registered office from 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg to 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, with effect as of October 3, 2005.

As a result of the above transfer, by decision of the Board of Directors dated September 26, 2005, the registered office of the Company has been transferred from 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg to 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg with effect as of October 3, 2005.

I (01263/755/32)

The board of directors.

DWS INSTITUTIONAL, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxembourg B 38.660.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Institutional werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 18. April 2006 um 15.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 10. April 2006 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2006.

I (01185/1352/26)

Der Verwaltungsrat.

FPM FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxembourg B 80.070.

Die Anteilhaber der SICAV DWS FPM Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 18. April 2006 um 10.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 10. April 2006 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2006

I (01186/1352/26)

Der Verwaltungsrat.

FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.327.

L'

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 21 avril 2006 à 14.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats de l'exercice,
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01261/755/26)

Le Conseil d'Administration.

GEST LEASE & TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.130.

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 11.00 heures au siège social: 7, Val Ste-Croix, L - 1371 Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003; 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005; et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003; 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif aux exercices clos le 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires doivent préalablement présenter leurs titres devant le bureau de l'Assemblée. Ils ont également la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

I (01178/536/26)

Le Conseil d'Administration.

SMART VENTURE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 75.349.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 10 avril 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00724/000/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPOSITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.695.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2006 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- ratification de la nomination d'un administrateur par le Conseil d'Administration du 8 février 2006
- autorisation donnée au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière à l'un de ses membres
- divers

II (00801/560/18)

Le Conseil d'Administration.

ING INTL CMF, ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.811.

Les actionnaires de ING INTL CMF sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra route d'Esch, 46-48 à L-2965 Luxembourg, le 10 avril 2006 à 14.00 heures en vue de délibérer et d'approuver le point suivant à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Une modification des statuts, plus spécifiquement la proposition suivante:

- changement de l'article 24 des statuts afin d'insérer «La SICAV n'investira pas plus de 10% de ses actifs nets dans des actions ou parts émises par des OPCVM ou d'autres OPC sauf dispositions contraires dans le prospectus.»

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences ING BELGIQUE S.A. ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée pour le 15 mai 2006 à 14.00 heures. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Le texte du projet de modification des statuts est disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

II (00971/755/24)

Le Conseil d'administration.

32106

ALMERIS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 90.016.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 avril 2006* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (00774/010/17)

Le Conseil d'Administration.

TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.293.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *18 avril 2006* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00775/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.331.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday *11th April 2006* at 2.00 p.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the Directors and the report of the independent auditor for the year ended December 31, 2005;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2005;
3. Discharge to the directors;
4. Allocation of results;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a simple majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting. Proxy forms will be sent to registered shareholders and can also be obtained from the registered office mentioned here above.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the simple majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (01002/584/24)

The Board of Directors.

ANZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 10 avril 2006 à 11.00 heures au siège de la Société, 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2005, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes annuels au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (00778/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ADD+FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.495.

Le Conseil d'Administration à l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ADD+FUNDS à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 10 avril 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00849/755/21)

Le Conseil d'Administration.

PATRIMONIUM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.237.

Le Conseil d'Administration à l'honneur de convoquer les Actionnaires de PATRIMONIUM SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 avril 2006 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00850/755/21)

Le Conseil d'Administration.

32108

INAPA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R. C. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2006 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00854/534/15)

Le Conseil d'Administration.

TONIC SECTOR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 84.561.

Dear Shareholder,

You are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of TONIC Sector Fund SICAV (the «Company») on 10 April 2006 at 10 am to be held at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Activities Report and the Auditor's Report for the fiscal year ended on 31 December 2005.
2. Approval of the financial statements for the fiscal year ended on 31 December 2005.
3. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 31 December 2005.
4. Discharge of the outgoing Directors from their duties for the fiscal year ended on 31 December 2005.
5. Appointment of the Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Any other business.

Shareholders are advised that there is no quorum requirement and that resolutions on each item are passed by a simple majority of the votes cast at the meeting.

Each share has a voting right.

The owners of Common Shares shall contact their bank or broker holding the shares in order to take part or to be represented at the Annual General Meeting.

Shareholders wishing to obtain the Audited Annual Report, as at 31 December 2005, the semi-annual report and the Prospectus, may download them on the website of the fund www.biopharmafund.nl or apply to the registered office with BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (telephone: +352 24 88 2238), or in Belgium with VAN MOER SANTERRE & CIE, 100, boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles (telephone: +32 2 549 03 52), or in the Netherlands with F. VAN LANSCHOT BANKIERS N.V., Hooge Steenweg, 29, P.O. Box 1021, 5200 HC, 's-Hertogenbosch (telephone: in the Netherlands 0900 1737), e-mail: vanlanschot@vanlanschot.com, both institutions acting as Financial Agent in the concerned country.

II (00967/755/31)

The Board of Directors.

M & M GLOBAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.403.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le 11 avril 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (00923/788/14)

Le Conseil d'Administration.

TOURINTER, SOCIETE POUR LA PROMOTION DU TOURISME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 10.894.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du *11 avril 2006* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2005.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (00950/802/20)

Le Conseil d'Administration.

ABELARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.340.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 avril 2006* à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00885/045/17)

Le Conseil d'Administration.

001 invest WORLD OPPORTUNITIES FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 14, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 75.911.

I. Erste Ausserordentliche Generalversammlung
Der Liquidator lädt hiermit die Aktionäre zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Sicav in Liquidation 001 invest WORLD OPPORTUNITIES FUND ein, die sich am *10. April 2006* um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft hält.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- Bericht des Liquidators
- Ernennung des Abschlussprüfers bezüglich der Liquidation

II. Zweite Ausserordentliche Generalversammlung

Die erste Generalversammlung wird unmittelbar gefolgt von einer

ZWEITEN GENERALVERSAMMLUNG

die am selben Ort um 11.00 Uhr stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Bericht des Abschlussprüfers bezüglich der Liquidation
2. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, des Liquidators, des Abschlussprüfers bezüglich der Liquidation und der Vorstandsmitglieder

3. Beschlussfassung über die Aufbewahrung der Fondsakten und -Bücher der Gesellschaft
4. Beschlussfassung über die Aufbewahrung der Beträge, die an die Gläubiger oder Aktionäre nicht bezahlt wurden
5. Beschlussfassung über die Beendigung der Liquidation

Um an beiden Generalversammlungen teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme in Luxemburg hinterlegt haben.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung von beiden Generalversammlungen verlangen kein Anwesenheitsquorum und werden mit einer Mehrheit von 2/3 der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefaßt.

II (00952/755/33)

Der Liquidator.

COCTEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2006* à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00125/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

ORNI INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.106.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *12 avril 2006* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00205/755/18)

Le Conseil d'Administration.

OBANOSH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 44.378.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le *10 avril 2006* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00723/000/17)

Le Conseil d'Administration.

32111

COMAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.731.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMAFI S.A. sont priés d'assister à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 10 avril 2006 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg,

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (00508/750/14)

Le Conseil d'Administration.

GROUP ARTE DE QUALITE, Société en Commandite par Actions.

R. C. Luxembourg B 50.187.

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de notre société sont convoqués en
ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE
le mardi 11 avril 2006 à 15.00 heures, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg
2. Nominations statutaires, remplacement des commissaires démissionnaires
3. Divers

II (00755/592/13)

Le gérant.

TERESA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 39.614.

Les actionnaires sont priés d'assister à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 avril 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00725/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CORONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.249.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 12 avril 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00761/045/16)

Le Conseil d'Administration.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 avril 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00718/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SQUALE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.315.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00697/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ALBRECHT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.743.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBRECHT HOLDING S.A. (en liquidation)

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

(001945.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.